



Siège Social :

8, Rue Chapron (face à l'Hôtel de Ville)
14120 MONDEVILLE

☎ 02.31.34.01.54 - Fax : 02.31.34.22.05

Comité Syndical du mercredi 14 mars 2018 à 18h00

Hôtel de Ville de Cuverville

Procès-Verbal

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 14 mars à 18h00, le Comité Syndical du S.I.V.O.M., légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie de CUVERVILLE, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Présidente

Etaient présents :

Commune de Colombelles : Mme LEFEVRE PROKOPT - MM GAILLARD – POTTIER

Commune de Cormelles le Royal : Mmes MOREL – OBLIN-POMMIER – MM GUILLEMIN – LIZORET - MAUPETIT

Commune de Cuverville : Mme AUBERT – MM DELVAL - HARDEL

Commune de Giberville : MM DE WINTER - GODEY – LECOEUR Bruno - LENEVEU

Commune de Mondeville : Mmes BURGAT – MALLET-DUCLOS – MM FLAUST – HAVARD - MASSA - RICCI

Absents excusés sans pouvoir :

Commune de Colombelles : MM POTTIER – LECOEUR Guy

Commune de Giberville : Mme BOBLIN

Commune de Mondeville : M. HUGUET

Secrétaire de séance : M. PINTHIER

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

ORDRE DU JOUR

I. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Rapporteur : Jean-Marie GUILLEMIN

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente invite le comité syndical à tenir son débat d'orientation budgétaire.

Elle donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Vice-Président aux finances et aux travaux, qui présente les résultats budgétaires de l'année 2017 sur la base du procès-verbal de la commission finances/travaux du 14 février dernier, joint à la convocation du Comité. Ces résultats se résument ainsi :

Résultats de la section de fonctionnement – Exercice 2017

	2017	2016	Variation
Recettes	2 968 369,83 €	3 472 119,20 €	-16%
Dépenses	2 858 045,77 €	3 306 264,22 €	-9%
Résultat de l'exercice	110 324,06 €	332 751,60 €	-67%
Résultat de clôture cumulé	742 315,48 €	737 864,09 €	0,6%

Résultats de la section d'investissement – Exercice 2017

	2017	2016	Variation
Recettes	152 473,29 €	93 887,72 €	62%
Dépenses	321 855,48 €	241 423,86 €	33%
Résultat de l'exercice	-169 382,19 €	-147 536,14 €	15%
Résultat de clôture cumulé	-247 283,42 €	-77 901,23 €	217%

Reste à réaliser en dépenses	50 174,19 €
Reste à réaliser en recettes	8 500 €

Monsieur GUILLEMIN précise que la baisse des dépenses de fonctionnement est à nuancer car elle s'explique essentiellement par le transfert de compétences à Caen la mer. Il revient également sur l'excédent de fonctionnement cumulé, 742 315,48 €, en précisant que sur cette somme, **288 967.61 €** seront affectés, dans le cadre du BP2018, en recette d'investissement afin de combler le besoin de financement.

Concernant le montant de la participation des communes, suite au Bureau du 9 février dernier, le cadrage budgétaire était de -115 000 € par rapport à 2016. Cependant, suite aux arbitrages en matière d'investissement réalisés lors de la commission finances/travaux du 14 février dernier, **il est proposé de les réduire de 125 000 € dans le cadre du BP2018.**

Monsieur PINTHIER prend la parole. Il souligne la qualité des documents préparatoires au DOB. Par ailleurs, il souhaite savoir s'il est possible, à l'instar de l'école de musique et de danse, d'avoir un bilan détaillé de la fréquentation des piscines par type de public (entrées classiques, scolaires, clubs/associations, ...) et des recettes afin de calculer le coût d'un nageur.

Madame BURGAT précise que la demande sera faite auprès des services. A cet égard, elle ajoute que la fréquentation des piscines de Colombelles et de Mondeville est en baisse. Nos piscines souffrent non seulement de la concurrence des centres aquatiques, mais également de la diversification des loisirs. La natation n'est plus « tendance ». Cette baisse de fréquentation est nationale.

Monsieur RICCI, qui siège également à RESEAU, précise qu'actuellement le prix de l'eau sur le périmètre de l'ancien SIAEP est toujours dégressif, mais dans un an ou deux il risque d'augmenter dans un souci d'harmonisation sur l'ensemble du territoire de RESEAU. Par conséquent, le coût de fonctionnement des piscines du SIVOM risque d'augmenter.

La Présidente conclue en précisant que la baisse des participations des communes se poursuit et que l'année 2018 sera marquée par une forte maîtrise de l'investissement afin de combler le besoin de financement, sans pour autant laisser les bâtiments se détériorer. En outre, sur les quatre emprunts en cours, deux, d'une annuité totale de 65 000 €, prendront fin en 2023. Ce qui constituera une nouvelle marge de manœuvre pour le SIVOM.

Au vu de ces éléments, le Comité Syndical :

- Prend acte que le Débat d'Orientation Budgétaire du SIVOM des Trois Vallées pour l'année 2018 a eu lieu.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES

- Madame la Présidente informe les élus du retour de l'état des lieux sollicité auprès de la DRAC sur le fonctionnement de l'école de musique et danse. A cet égard, elle précise que cet état des lieux ne prend pas la forme d'un écrit. Une réunion a eu lieu le 18 janvier dernier en présence de la directrice générale, de la directrice pédagogique et artistique et des deux représentantes de la DRAC en charge du dossier, complétée par un entretien téléphonique en présence de Mme BURGAT et de Monsieur FLAUST.

Au vu des éléments transmis par la direction générale et du rapport d'évaluation rédigé par le service de l'inspection de la création artistique du ministère de la Culture dans le cadre du renouvellement de l'agrément, globalement l'école fonctionne bien. De nouveaux projets, qui participent à la démocratisation de la culture, ont vu le jour ces dernières années. On peut par exemple citer la mise en place de la semaine découverte ou du projet « musique/danse et handicap ». Par ailleurs, la DRAC note une bonne couverture du milieu scolaire via l'intervention des deux dumistes (20h/semaine au total) et de trois enseignants dans le cadre des TAP (1h/enseignant/semaine). Néanmoins, comme dans tout établissement, ce fonctionnement est perfectible.

En effet, il faut l'assouplir afin de l'adapter à la vie des familles d'aujourd'hui. Il faut « faciliter la vie des gens » en proposant par exemple des cours d'1h00/1h30 qui regroupent l'apprentissage de la formation musicale et d'un instrument afin d'éviter aux parents plusieurs allers-retours.

Il faut également conquérir de nouveaux publics, notamment les adolescents en proposant des cours de musiques actuelles ou de chansons, un parcours non diplômant, en plus du parcours diplômant qui serait maintenu. Les élèves auraient ainsi le choix.

Il convient également de développer l'apprentissage de l'instrument sous la forme de cours en petit collectif.

C'est une nouvelle pédagogie à mettre en place à laquelle le corps enseignant devra être formé, via le Cefedem par exemple.

Il faut également rédiger un projet d'établissement auquel les enseignants devront être associés.

Par ailleurs, la DRAC estime que dans un conservatoire tel que le nôtre, les nominations au cadre d'emploi de professeur doivent se limiter à la direction ou à des emplois ressources (professeurs référents). En outre, dans le cadre de prochains recrutements, il conviendra de s'orienter vers des profils d'enseignants polyvalents.

En conclusion, Mme BURGAT précise que certaines de ces propositions ont pu être évoquées dans le passé. Il faut profiter de la nomination d'un nouveau directeur pour les mettre en œuvre. A cet égard, la vacance de poste sera publiée courant avril. Les entretiens organisés fin mai/début juin pour une prise de fonction début septembre.

- Madame BURGAT souhaite profiter de ce comité pour recueillir l'avis de ses collègues sur le(s) pont(s) octroyé(s) au personnel pour 2018. Après discussion, il est décidé de fermer l'ensemble des services au pont de l'ascension. Par ailleurs, les services seront également fermés les 24 et 31 décembre après-midi.

Fin de la séance : 19h15

Le secrétaire de séance

Fabrice PINTHIER



La Présidente

Hélène BURGAT

